

COMMUNIQUÉ APL # 08



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

2025-11-26



Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca

Agir contre la violence et les incivilités envers le personnel

- Concrètement, que puis-je faire lorsque je subis de la violence ?
- La consultation de la FSE (CSQ) ainsi que les suites de celle-ci.

Concrètement, que puis-je faire lorsque je subis de la violence ?

Pour appuyer vos démarches auprès des diverses instances, **il est nécessaire de conserver les traces écrites de chacune des étapes**. À cet effet, l'utilisation des **leviers légaux déjà en place** demeure un excellent moyen de consignation en plus d'être incontournable.

❖ **L'APL peut vous soutenir dans l'application des différentes étapes**

→ **Demande de services**

- La direction a 10 jours pour répondre.
- En cas de réponse insatisfaisante, un mécanisme de règlement ou de déclaration d'insatisfaction est possible afin de trouver des solutions, nous vous invitons à communiquer avec L'APL.

→ **Rapport accident/incident/passé proche (outil pour le travailleur)**

- *Ne pas confondre ce rapport avec le rapport de contention (outil élève). Les deux sont complémentaires.*

→ **Signaler la situation au [RSS](#) et au gestionnaire d'établissement. Dans les cas d'inaction, signaler la situation à la CNESST**

- Dans l'éventualité d'un signalement à la CNESST, L'APL peut vous soutenir dans cette démarche.

→ **[Déclarer un évènement violent ou de harcèlement au CSS](#) / [Déposer une plainte officielle au CSS](#).**

→ **Site Sharepoint du CSSDGS: Climat scolaire – Intimidation et violence CVI et mesures d'encadrement** <https://o365csdgs.sharepoint.com/sites/Climatscolaire-IntimidationetviolenceCVI>



C'est l'employeur, donc la direction, qui a la responsabilité d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour l'ensemble de ses employés. Il est donc important de le lui rappeler lorsque certaines situations compromettent votre bien-être au travail.

Offensive professionnelle et pédagogique de la FSE (OPP) → Consultations sur la violence et l'incivilité envers le personnel.

Il est effectivement très malheureux de constater que les personnes enseignantes vivent de plus en plus de situations de violence et d'incivilité au travail.

En 2024-2025, consternée par les déclarations nombreuses et incessantes de situations de violence en milieu de travail, la FSE a mené deux consultations afin de recueillir des données sur le sujet (Offensive pédagogique et professionnelle).

Quelques résultats de sondage :

Les résultats illustrés ci-bas (au verso) ont été établis en fonction des réponses d'enseignants de la FSE de partout au Québec. Les données obtenues pour L'APL sont similaires avec, généralement, quelques pourcentages plus bas (voir les statistiques entre les []).



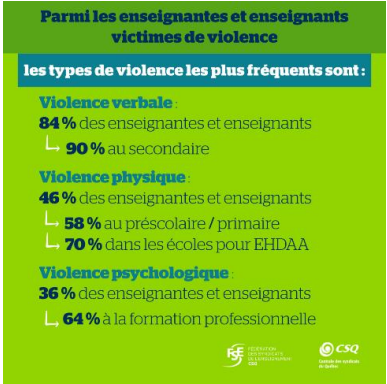
[L'APL = 45.9 %]



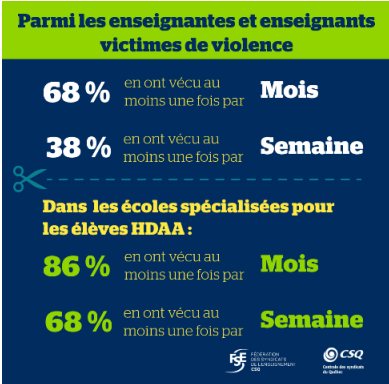
[L'APL = 29.1 %]



[L'APL = 84.6 % élèves / 24.8 % parents]



[L'APL = 79.5 % verbale / 44.4 % physique / 44.4 % psychologique]



[L'APL = 61.5 % Mois / 38.4 %]

Les suites de cette consultation

- ➔ Des représentations ont été faites, tant au ministère de l'Éducation qu'au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS).
- ➔ De nombreuses sorties médiatiques de la FSE ont eu lieu pour dénoncer la situation.

Puisque les encadrements de la CNESST et les orientations du ministère et celles de la CSQ et de la FSE convergent vers la santé et le bien-être au travail, plusieurs nouveaux encadrements ou outils ont vu le jour :

- La création du nouveau rôle de « Représentant en santé et sécurité (RSS) »
- L'enrichissement des « rapports d'accident – incident » avec l'ajout de la notion de « passé proche »
- Les protocoles-écoles (à mettre en place dans tous les milieux d'ici fin janvier 2026)
- Les protocoles « élève » en fonction des besoins de chaque élève
 - Cycle de passage à l'acte
- Le cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire (rapport de contention)
- La mise en place des mesures préventives (déjà diffusées dans notre CSS)
- Microsite de la CSQ « [Agir contre la violence en milieu scolaire](#) » : Cette page Web s'adresse à toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'éducation et a été conçue avec la collaboration des fédérations de l'éducation de la CSQ. Elle vise à offrir des renseignements utiles sur la violence en milieu scolaire pour l'ensemble du personnel enseignant, professionnel et de soutien.

Outils et guides de référence provenant du microsite de la CSQ➔



Guide de la CSQ « Pour éviter que la violence laisse des traces »

- [Guide de prévention et d'intervention envers le personnel de l'éducation \(PDF\)](#)



Guide et annexe produits par le ministère de l'Éducation du Québec.

- [Prévention et prise en charge de la violence envers le personnel scolaire \(PDF\)](#)
- [Annexe III – Modèle visant l'application du guide \(Protocole\)](#)
- [Synthèse du guide du ministère.](#)

Document synthèse du guide pratique d'accompagnement : Une copie « pour affichage » a été envoyée dans les écoles et les centres.



Qu'elle soit physique, psychologique ou à caractère sexuel, qu'elle prenne la forme de harcèlement ou d'intimidation, la violence laisse des séquelles – parfois même des traumatismes – qui bouleversent la qualité de vie des victimes, sur les plans personnels et professionnels ! Ensemble, agissons!

Nous vous invitons à communiquer avec nous, au bureau de L'APL (450-659-5491 ou z27_lignery@aplcsq.net), lorsque vous vivez des situations dans lesquelles votre santé et votre sécurité sont compromises.